Pékin interdit la construction de toute nouvelle usine de cigarettes

Rubrique : actualités - Date : jeudi 9 février 2006

D'après l'AFP la Chine a décidé d'interdire la construction de toute nouvelle usine de tabac pour réduire la consommation de ses citoyens. L'agence qui fait état du discours prononcé en ce sens par l'ambassadeur de Chine auprès de l'ONU, observe qu'il a indiqué que « l'établissement d'usines en co-entreprise sino étrangère » ne serait pas autorisé mais n'a pas précisé si des compagnies étrangères pourraient acquérir des usines existant déjà ou travailler avec elles. L'ambassadeur a ajouté que la maîtrise de la consommation de tabac serait « une tâche de santé publique difficile et longue » un « problème économique et social demandant des politiques fortes ». L'agence qui rappelle qu'en décembre le Monopole chinois du tabac avait conclu un accord avec Philipp Morris pour la fabrication sous licence de ses cigarettes en Chine, précise que cet accord avait été vu comme un premier pas vers l'ouverture du marché du tabac.

« Pékin interdit la construction de toute nouvelle usine de cigarettes » titre LES ECHOS qui observe que « les autorités chinoises semblent s'intéresser brusquement à la santé de leurs concitoyens ». Le journal souligne qu'en programmant un vaste programme de lutte contre le tabagisme, le gouvernement compte également imposer des contrôles stricts sur les unités de production existantes en instaurant de nouvelles taxes et en réorganisant le secteur. Le quotidien rapporte qu'en octobre Pékin a promis, comme le prévoit la convention cadre de l'OMS, d'imposer à partir de 2008 des avertissements sur les paquets de cigarettes et d'interdire la publicité pour le tabac en 2010, tout en renforçant les effectifs du centre de contrôle antitabac où « ils sont désormais &7 pour éduquer » 1,3 milliards d'habitants dont 350 millions de fumeurs. A en croire le quotidien « aucune révolution de comportement n'est toutefois attendue dans le secteur qui alimente généreusement les caisses du gouvernement ».

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac